NOM-Prénom

Fonction

Lycée

Contact (mail ; n° téléphone)

Madame, Monsieur [député.e / sénateur.rice]

126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Madame, Monsieur …

Le 22 septembre dernier, [le ministre de l’Éducation Nationale a annoncé un « resserrement » pérenne des programmes d’examen pour les écrits des enseignements de spécialité du baccalauréat](https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2227884N.htm), avancés désormais au mois de mars. Alors que les alertes de la communauté éducative remontent à plusieurs mois, la décision s’est prise dans la précipitation, en quelques jours et sans concertation, alors même que ces épreuves de spécialité comptent pour 32% de la note finale du baccalauréat.

[Trop tardives, ces annonces contribuent à déstabiliser une nouvelle fois les élèves, les familles et les enseignants.](https://www.apses.org/examen-bac2023-monsieur-le-ministre-lannee-scolaire-a-commence-il-y-a-un-mois/)

Dans le programme de SES, un chapitre (celui sur l’Ecole… quel symbole !) a été écarté des attendus pour les écrits de mars. Or, des élèves auront travaillé pendant un mois des contenus qui ne seront finalement pas évaluables : [selon l’enquête de l’APSES, plus de 6% des collègues ont déjà traité ou avaient commencé à traiter le chapitre qui vient d’être supprimé !](https://www.apses.org/enquete-8000-eleves-prives-des-allegements-du-bac/) Par conséquent, plus de 300 groupes de spécialité, soit entre 8000 et 8500 élèves, ne bénéficieront pas des allègements prévus par le ministère, ce qui constitue une rupture d’égalité inacceptable.

Le ministère a bricolé ces aménagements dans l’urgence pour tenir un calendrier qu’il s’est lui-même fixé : faire remonter les notes de spécialité dans Parcoursup pour sélectionner les lycéens dans l’enseignement supérieur. L’ensemble de la communauté éducative ([syndicats d’enseignants](https://lespetitions.eu/petition/org/intersyndicales/bac-2023-il-faut-reporter-les-epreuves-de-specialite-en-juin), [d’inspecteur](https://sui.fsu.fr/harmonisations-eds-2/), [de personnel de direction](https://www.snes.edu/article/report-des-epreuves-de-specialites-un-voeu-intersyndical-au-cse/) mais aussi des [associations disciplinaires](https://www.apses.org/bacenmars-perseverare-diabolicum/)) alerte pourtant depuis des mois sur l’absurdité d’un tel calendrier pédagogique qui modifie structurellement l’organisation de l’année scolaire et dégrade la formation intellectuelle des élèves de terminale.

Nous, professeurs, souhaitons aller au bout des apprentissages fondamentaux, avec des élèves qui restent pleinement impliqués grâce à l’optique d’un examen final. Avec le système actuel, seules les épreuves de Philosophie et du Grand Oral (20% de la note finale) clôturent la fin d’année. Et l’orientation dans le supérieur sera déjà acquise. Placer les épreuves en mars revient donc à saboter un tiers de l’année pour la formation de nos élèves, et rend aussi impossible l’acquisition de méthodes rigoureuses de réflexion et de rédaction dans un délai aussi court.

Par conséquent, chaque année, vont arriver dans l’enseignement supérieur des élèves qui maîtriseront moins les contenus et les méthodes et dont les notes des épreuves de mars refléteront plus les errements du système que leurs aptitudes réelles. En SES, ils n’auront même pas reçu le même enseignement, puisque le programme d’examen change tous les ans.

En travaillant dans ces conditions, mon mal-être est immense, celui de mes élèves également. Ainsi, je vous sollicite pour interpeller le ministre de l’Education Nationale sur la question du calendrier des épreuves de spécialité qui, comme vous l’aurez compris, relève du non-sens pédagogique. Les épreuves doivent être décalées au mois de juin. De la même manière, il semble impératif de mener une réflexion urgente sur la faisabilité des programmes, dans l’intérêt de la formation intellectuelle et citoyenne de nos élèves, et sur la refonte du Grand Oral, [qui en l’état ne revêt qu](https://www.apses.org/le-grand-oral-de-blanquer-ni-fait-ni-a-faire/)’une faible [dimension formatrice](https://www.apses.org/le-grand-oral-de-blanquer-ni-fait-ni-a-faire/).

En vous remerciant de l’attention que vous aurez portée à notre courrier, veuillez recevoir, Madame la Députée, Monsieur le Député / Sénateur, l’assurance de notre considération distinguée, et de notre plein engagement au service public de l’Education Nationale.

[Signature]